La France **11ème** au classement mondial sur **l'égalité femmes-hommes**

Objectif 05

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le contexte, les enjeux

La législation française en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a largement progressé, de nombreux défis restent cependant à relever.

Le cinquième Objectif du développement durable concerne l'égalité entre les femmes et les hommes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences faites aux femmes. L'autonomisation des femmes et des filles, la défense de leurs droits et de leur santé, l'élimination des discriminations fondées sur le sexe dans l'ensemble des sphères de la vie ainsi que la lutte contre les stéréotypes figurent parmi les leviers d'un développement durable.

En France, les nombreuses évolutions législatives et règlementaires ont permis de grandes avancées en matière d'égalité femmes-hommes au cours des dernières décennies.

Ainsi, la France est passée de la 45ème à la 11ème place au classement du forum économique mondial sur l'égalité femmes-hommes entre 2012 et 2017.

Le pays a accompli d'importants progrès en 2017, en particulier dans le domaine du pouvoir politique et de la parité au sein des institutions nationales.

Désormais, le défi à relever est celui de l'égalité réelle. Le président de la République Emmanuel Macron a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un grand enjeu du quinquennat. Une feuille de route gouvernementale a été écrite par le comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise à diffuser la culture de l'égalité, agir pour l'égalité professionnelle tout au long de la vie et également à faire du service public français un exemple dans le pays comme à l'international. Les collectivités ont ainsi, elles aussi, leur rôle à jouer.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 5

Qui puis-je mobiliser pour établir un état des lieux dans mon organisation ?

Qu'en est-il de la mixité professionnelle aux postes à responsabilité ou dans certains secteurs d'activité ?

Quelles politiques publiques permettraient à mon territoire de s'engager dans une démarche en faveur de l'égalité des femmes et des hommes ?

Les agents de mon organisation sont-ils sensibilisés aux thématiques d'égalité entre les femmes et les hommes, de violences faites aux femmes, de lutte contre les stéréotypes ?

Mon organisation accorde-t-elle plus facilement les congés maternité que les congés paternité ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 5

Les interactions de l'ODD 5 avec les 16 autres

Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'actions viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes

Répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes ; doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes

Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement ; éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation ; faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin

Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ; défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, en particulier les femmes

Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur sexe

Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, une attention particulière devant être accordée aux besoins des femmes ; assurer l'accès de tous, en particulier des femmes à des espaces verts et des espaces publics sûrs

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 5 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 5 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur l'égalité des sexes, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles : les actions sur l'égalité femmes-hommes peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur l'égalité femmes-hommes. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 5, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 5

Les outils
pour décliner les cibles

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Le **Label égalité** peut être décerné à toute organisation ayant une approche de management innovante en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il permet de valoriser l'engagement des organismes privés et publics en faveur de l'égalité et de la mixité professionnelles. Signe du dynamisme et de l'exemplarité de la structure en matière de respect des lois en vigueur, le label est attribué après un audit de l' Association française de normalisation (AFNOR) et une audition devant une commission composée de membres de l'État et de partenaires sociaux.

Le Code du sport a progressivement intégré des disposions favorisant l'égal accès des femmes à la pratique sportive. Le **Comité départemental olympique et sportif** (CDOS), représentant du Comité national olympique et sportif français au niveau départemental (CNOSF), a pour mission de promouvoir la pratique sportive pour tous. Ainsi, ses membres travaillent sur plusieurs thèmes comme sport et femmes ou encore la lutte contre les discriminations. Le CDOS Girondin a notamment mis en place le « concours femmes & sport » qui vise à accentuer la visibilité du rôle et de la place des femmes au sein du mouvement sportif en Gironde.

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

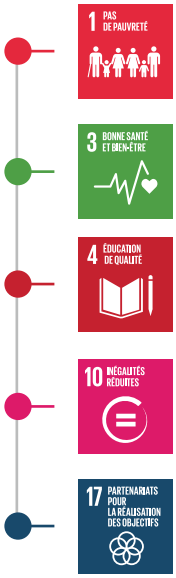

ECVF - Élu·e·s contre les violences faites aux femmes - a pour objectif d'informer et de soutenir les élu.e.s et les collectivités territoriales qui souhaitent engager des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'association leur fournit des outils de communication les accompagnant dans leur engagement. Elle vise également à développer un réseau d'élu·e·s et de collectivités adhérentes afin d'assurer une circulation efficace de l'information et de repérer et mutualiser les bonnes pratiques au sein des différentes collectivités. ECVF propose également des formations à destination des élu.e.s souhaitant engager leur collectivité territoriale dans une démarche de lutte contre les violences faites aux femmes.

La Maison des femmes Thérèse Clerc, anciennement La Maison des femmes de Montreuil, ouverte au public depuis 2000, a pour mission d'accompagner les femmes vers l'autonomie afin qu'elles puissent s'approprier ou se réapproprier l'espace social. Cette maison encourage l'émancipation féminine, milite pour l'acquisition et le respect des droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes. Afin de lutter contre les violences sociales, les discriminations et la paupérisation des femmes, elle les accueille et les soutient dans la défense de leurs droits. Par exemple, un accueil collectif sans rendez-vous est tenu tous les jeudis après-midi avec des professionnelles spécialisées à l'écoute tel que des avocates, des juristes, des victimologues, etc. Les femmes qui le souhaitent peuvent également obtenir un rendez-vous individuel.

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

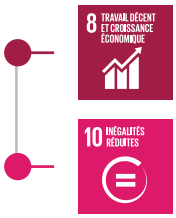

Le travail domestique est encore peu valorisé de nos jours et est majoritairement accompli par les femmes partout dans le monde. Il comprend entre autres les tâches ménagères, le temps consacré aux enfants, les soins aux personnes (parents âgés par exemple). Également appelé « travail invisible », il n'est pas compris dans les calculs de mesure de richesse. En France il correspondrait pourtant à 60 milliards d'heures en 2010 et un tiers du PIB en 2012 d'après l'Insee. **La journée mondiale du travail invisible**, initiée en 2018 au Québec et encore méconnue en France, peut servir de moment privilégié pour sensibiliser localement à la question de ce travail non-rémunéré.

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

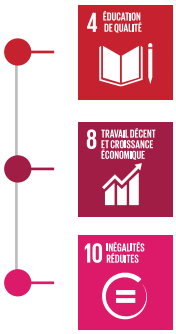

Afin de promouvoir l'entrepreunariat des femmes, le plan « **Entreprendre au féminin** » a été lancé par l'État en 2013 et prolongé jusqu'en 2020. Il vise à valoriser la contribution des femmes au développement économique, à les encourager à créer leur entreprise et à leur donner la possibilité d'acquérir une autonomie financière. Le premier Plan interministériel 2016-2020 en faveur de l'égalité professionnelle vient renforcer ce plan. Il comporte 3 objectifs en faveur de la création d'entreprises par des femmes : sensibiliser et informer les créatrices d'entreprises, accompagner les nouvelles cheffes d'entreprises, et améliorer l'accès des nouvelles entrepreneures au financement. Dans ce cadre, la garantie bancaire « FGIF » (Fonds de garantie à l'initiative des femmes) a notamment été développée avec la Caisse des Dépôts.

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lancée en mai 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), invite les collectivités locales et régionales d'Europe à s'engager publiquement en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Par leur signature, les collectivités s'engagent à mettre en œuvre sur leurs territoires respectifs les principes fondamentaux définis dans la charte. Parmi les signataires français, la région Pays de la Loire a fait de l'égalité femmes-hommes une priorité régionale, en soutenant notamment des initiatives associatives facilitant l'accès des femmes au champ économique ou en mettant en place un plan régional en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

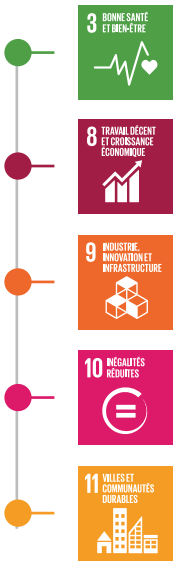

Depuis 2015, **le prix Femmes du digital ouest**, en partenariat avec de multiples acteurs du Pays de la Loire dont la métropole de Nantes, récompense les entrepreneuses du web, bricoleuses et créatrices du numérique. Ce prix valorise le travail des femmes dans un secteur d'avenir où elles sont encore sous-représentées. L'économie du digital offre de plus en plus d'opportunités d'emplois et il est essentiel que les femmes puissent jouer pleinement leur rôle dans cette révolution.

L'Observatoire des violences faites aux femmes, créé par le conseil général de la Seine-Saint-Denis en 2002, propose plusieurs outils pour que les femmes puissent faire face aux situations d'urgence et qu'elles puissent reprendre le contrôle de leur vie grâce à un accompagnement sur le long terme. Le téléphone portable d'alerte permet par exemple aux femmes en très grand danger d'alerter et de faire intervenir les forces polices. Par ailleurs, le dispositif « Un toit pour elle » donne la possibilité aux femmes devant quitter leur domicile suite à des violences conjugales d'être relogées de façon pérenne.

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Le conseil départemental du Finistère accorde une place privilégiée à l'égalité des genres puisqu'il en fait un des 5 projets emblématiques de son projet départemental 2016-2021. Le projet « Égalité femmes-hommes » se décline en 2 objectifs : favoriser l'égalité au sein de la collectivité et l'intégrer dans les politiques publiques. Le conseil départemental a ainsi mis en place des actions éducatives dans les collèges et soutient des initiatives de divers acteurs à travers le département.

Il a également produit, aux côtés de 8 autres collectivités finistériennes, un rapport sur l'égalité femmes-hommes en leur sein. Ensemble, elles ont élaboré une trame commune d'indicateurs de suivi. Le rapport recense aussi les actions soutenues par chaque institution en 2018 : actions culturelles et éducatives, campagnes thématiques, formations, mesures de sécurité, etc.

Initiatives des territoires : les partenariats

État / Collectivités / Citoyens

Le Tour de France de l'égalité femmes-hommes

Le Tour de France de l'égalité femmes-hommes a débuté en octobre 2017 et s'est conclu le 8 mars 2018, journée internationale du droit des femmes. Il s'est déroulé dans les 18 régions de métropole et d'outre-mer au plus près des citoyens et citoyennes afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Ce tour de France poursuivait deux objectifs : d'une part, recueillir la parole des femmes et des hommes sur l'égalité au quotidien, les difficultés rencontrées et les propositions formulées pour la faire progresser ; d'autre part, il visait à faire émerger et à mutualiser les bonnes pratiques, à mettre en valeur les dispositifs innovants au sein des territoires, et enfin à identifier les nouveaux chantiers et actions à mener.

Le Tour de France de l'égalité femmes-hommes a fait l'objet d'une importante mobilisation, permettant ainsi de recueillir les attentes et propositions des citoyens et citoyennes. En parallèle des ateliers organisés au sein des territoires, une consultation en ligne a été menée. Les thématiques abordées étaient diverses : violences sexuelles et sexistes, formation et travail, vie quotidienne, santé et parentalité et enfin éducation.
Grâce à une participation record, l'ensemble du gouvernement est aujourd'hui fortement mobilisé autour d'objectifs ambitieux issus pour beaucoup de ce tour de France.

Ministères / Entreprises

Le guide égalité femmes-hommes

Le conseil supérieur de l'égalité professionnelle, en partenariat avec le ministère du Travail et le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes se sont mobilisés pour rédiger un kit « agir contre le sexisme au travail ». Celui-ci vise à fournir des leviers d'actions concrets. Élaboré par l'ensemble des partenaires sociaux du Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP), cet outil poursuit deux objectifs : informer l'ensemble des personnes qui travaillent dans l'entreprise, et leur donner des moyens pour faire face à des situations d'agissement sexistes.

Associations / Collectivités

France Médiation valorise les femmes grâce à ses « marches exploratoires »

Le réseau France Médiation a lancé en août 2017 un appel à candidatures pour permettre à dix territoires d'être accompagnés dans leur démarche de « marches exploratoires » de femmes à travers la ville. Ce dispositif, venu du Canada, consiste à renforcer leur place dans l'espace public, mais également de redonner la parole à des femmes « invisibles » qui sauraient pourtant être force de proposition (en termes de transports, urbanisme, sécurité et d'amélioration de la qualité de vie en ville). Un appel à candidatures, en partenariat avec le secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), a ainsi été lancé pour permettre à des villes, agglomérations ou des dispositifs de médiation sociale publics ou privés, de bénéficier d'un appui méthodologique et de formations gratuites pour mettre en œuvre ces marches organisées en 2017 et 2018.

Focus sur
Une action internationale

Montevideo et l'ODD 5 :

3ème Plan pour l'égalité des sexes

Dans le cadre de l'Agenda 2030, la ville de Montevideo souhaite rendre la vie dans la municipalité plus inclusive. En effet, l'espace social ne semble pas être approprié de la même manière par les hommes et les femmes que les dynamiques de la ville affectent différemment. En particulier, le temps et la mobilité sont des axes qui doivent être étudiés sous l'angle des inégalités et de l'égalité des sexes. Pour cette raison, la ville collabore avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans la réalisation de l'ODD 5, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance d'améliorer les services publics et les infrastructures. L'objectif est notamment de promouvoir des pratiques plus égales et l'égalité d'opportunités et de participation des femmes dans toutes les sphères de la société. À cette fin, une enquête portant sur la mobilité a été réalisée en 2016 nourrissant ainsi une nouvelle génération de politiques publiques en intégrant en particulier l'égalité des sexes (ODD 5) au cœur des villes et collectivités durables (ODD 11).

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Conseils régionaux
- Services de l'État
- Agences régionales de l'environnement
- Opérateurs qualifiés
- Association des maires de France (AMF)
- Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles
- Fédération nationale solidarité femmes
- Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)
- ONG
- Agence Française de développement (AFD)

Les sources

Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes :
http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/vers-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-chiffres-cles-edition-2017/

Forum économique mondial :
https://www.weforum.org/reports/the-global-gender-gap-report-2017

Conseil nantais de l'égalité femmes-hommes :
https://www.nantes.fr/cefh

http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-femmes-hommes

Explication du principe de *Gender Budgeting*, défini par le Conseil de l'Europe, pour évaluer les inégalités financières liées au genre, étendre l'obligation de vigilance à tous les services de l'État en matière de dépense publique (loi du 12 janvier 2007) **:**
http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/2017/07/20/29002-20170720ARTFIG00276-mise-en-place-d-un-budget-sensible-au-genre-de-quoi-parle-t-on.php

Lutter contre les violences faites aux femmes :
http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/Les-violences-au-travail.html

Guide du gouvernement sur l'égalité femmes-hommes en entreprise :
https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/11/Guide-Egalite-femmes-hommes-Mon-entreprise-sengage.pdf